PRÉFET
DE L'HÉRAULT
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer
Service agriculture forêt

MAIRIE DE VALERGUES
ARRIVEE LE :
26 DEC. 2023
BUREAU DU COURRIER

Affaire suivie par : Virginie DELORT
Téléphone : 04 34 46 60 63
Mél : virginie.delort@herault.gouv.fr

Montpellier, le 19 décembre 2023

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°DDTM34-2023-12-14444

portant autorisation individuelle de capture de lapins à l'aide de bourses et de furets sur la commune de VALERGUES

Le préfet de l'Hérault

VU les articles L424-11 et R427-26 du code de l'environnement ;

VU l'arrêté ministériel du 7 juillet 2006 portant introduction dans le milieu naturel de grand gibier ou de lapins et sur le prélèvement dans le milieu naturel d'animaux vivants d'espèces dont la chasse est autorisée ;

VU le décret du 13 septembre 2023 portant nomination de Monsieur François-Xavier LAUCH en qualité de préfet de l'Hérault ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL-516 du 09/10/2023 portant délégation de signature du préfet du département de l'Hérault à Monsieur Fabrice LEVASSORT, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-10-14278 du 10/10/2023 portant subdélégation de signature du préfet du département de l'Hérault à Madame Mylène RAUD, cheffe du service agriculture et forêt et son adjoint Monsieur Vincent ARENALES DEL CAMPO, par le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

VU la demande de reprise de lapins de monsieur PECQUEUR Fabrice sur la commune de VALERGUES, en date du 18/12/2023 ;

VU l'avis favorable de l'office français de la biodiversité ;

VU l'avis favorable du président de la fédération départementale des chasseurs ;

Considérant les dégâts sur cultures occasionnés par le lapin de garenne ;

ARRÊTE :

DDTM 34
Bât. Ozone, 181 place Ernest Granier
CS60556
34064 MONTPELLIER Cedex 2